

**ARRETE 2024-498 DU 12 NOVEMBRE 2024
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER CREATION
ARTISTIQUE**

Le Président de l'université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité.

ARRETE :

Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master mention **Création Artistique**, pour l'année universitaire 2024-2025, est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 novembre 2024

Par délégation du Président de l'université



**Sociétés et Humanités
Université Paris Cité**

Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités



Sylvain MOUTIER

Arrêté n°2024-498

Année universitaire 2024-2025

UFR Institut de Psychologie

Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Création Artistique

Parcours : Dramathérapie ; Musicothérapie ; Arts Plastiques Thérapie ; Musicothérapie

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (Président ou membre)
LUBART	Todd	Président
BOUTINAUD	Jérôme	Membre
BOTELLA	Marion	Membre
SCHAUDER	Silke	Membre
CANET	Géraldine	Membre
GUENOUN	Tamara	Membre
PITARQUE	Sandrine	Membre
GUERIN	Florence	Membre
PUXEDDU	Vincenzo	Membre
BRAULT	Anthony	Membre
TABERY	Vanda	Membre